

STRÉPY

Dès 2023, Biolix produira 1.500 T de cuivre par an: 25 jobs en vue

Le groupe Comet investit pas moins de 15 millions d'euros à Strépy-Bracquegnies, dans l'objectif d'y construire une usine qui pourra recycler pas moins de 1.500 tonnes de cuivre par an grâce à un procédé particulièrement innovant.

C'est un chantier discret, mais déterminant qui est en cours sur le site de l'ancienne usine Megaceram à Strépy-Bracquegnies. En effet, le groupe Comet, acteur majeur dans le domaine du recyclage industriel d'acier, métaux non-ferreux, plastique, et déjà présent à Charleroi et à Mons, est occupé à y aménager un nouveau site de recyclage pour le cuivre. La nouvelle unité de production, appelée Biolix, sera opérationnelle en 2023 et devrait créer pas moins de 25 emplois directs à terme grâce à un procédé innovant.

« C'est un projet absolument inédit, et le procédé de recyclage qui sera employé constitue certainement une première mondiale », avance Jérôme Hardy,

responsable de la communication du groupe Comet. « Il s'agit ici de récupérer et revaloriser des déchets de cuivre qui sont tellement petits qu'on les considère en temps normal comme des déchets perdus car ils passent entre les mailles du filet de la récupération. » Le procédé Biolix a été développé en partenariat avec le laboratoire GeMMe de l'Université de Liège. Initialement promu par le Plan Marshall et l'Union Européenne, il a nécessité 6 ans de recherche et de développement.

Dans un bain acide

Comment fonctionne-t-il ? « Des résidus issus du broyage de véhicules hors d'usage, de déchets d'équipements électriques et électroniques et de ferrailles



Les travaux ont débuté en juin 2021 et l'usine sera opérationnelle au 2^e trimestre 2023. © D.R.



Le site de l'usine Megaceram transformé pour devenir Biolix. © Claes

ont plongés dans un bain d'acide. Seuls certains métaux dont le cuivre sont sélectivement dissous. Après extraction des impuretés et purification du liquide riche en cuivre, ce dernier est déposé électriquement sous forme de plaques, appelées cathodes, d'une pureté exceptionnelle de 99,99 % ». Ces cathodes sont destinées à être utilisées dans l'industrie de la construction ou de l'équipement électrique et électronique (câbles, circuits imprimés...), et bien sûr nombre d'applications nécessaires à la transition énergétique.

Cuivre, métal de la transition énergétique

Les procédés traditionnels de recyclage, mécaniques, par flottation, granulométrie ou autres ne fonctionnent pas pour récupérer ces micro-éléments. Mais récupérer tout ce cuivre revêt d'un enjeu capital : le cuivre est très demandé.

« En effet, c'est un des principaux métaux de la transition énergétique, car c'est un métal très conducteur. Il y a une grosse demande, et on ne va quand même pas rouvrir les mines de cuivre. Pouvoir recycler celui qui a déjà été utilisé

est donc primordial et participe à l'économie circulaire. Notre objectif est de produire ainsi 1.500 tonnes de cuivre par an. » L'usine Biolix sera sans doute opérationnelle au deuxième semestre 2023. Les travaux ont débuté en juin 2021. L'ancienne usine Megaceram a ainsi été vidée de tout son contenu pour accueillir les nouvelles infrastructures de Biolix. Des annexes supplémentaires sont en cours de construction. Au total, pour le groupe Comet, l'investissement monte à environ quinze millions d'euros. ■

CEDRIC LOBELLE

ECAUSSINNES

La pollution sur la Senette a été analysée... trois jours après !

Le député sonégien François Desquesnes a interrogé, ce mercredi, la ministre Céline Tellier sur l'origine de l'énième pollution constatée sur le cours d'eau la Senette à Ecaussinnes. La ministre Ecolo n'a pas écarté une source industrielle.

Ce n'est pas la première fois que le député wallon François Desquesnes (Les Engagés) interroge la ministre Céline Tellier au sujet des pollutions que subit régulièrement le cours d'eau la Senette. En effet, en novembre 2021, une nappe de mousse blanche avait une fois encore été constatée, suite à un incident survenu dans une firme du zoning pétrochimique, situé à cheval sur les communes de Senefé et d'Ecaussinnes.

Un incendie avait alors nécessité l'utilisation d'un agent moussant, qui avait ensuite contaminé le cours d'eau. À ce moment-là, des missions d'enquête avaient été, selon la ministre, effectuées afin de connaître l'origine de l'incident et prendre les mesures adéquates afin que cela ne se reproduise plus.

Prévenus le 12 septembre « À nouveau, j'ai été alerté par un conseiller communal (Sébas-



Une mousse blanche avait envahi le cours d'eau. © S.D.

tien Deschamps, ndr) qui, lui-même, relayait les constats faits par des riverains, c'était le 9 septembre dernier, à propos d'une nouvelle pollution aussi avec des substances blanchâtres dans la Senette et qui constataient effectivement une nouvelle forme de pollution, » a expliqué le Sonégien.

« Je voulais savoir, Madame la Ministre, si vos services et vous-même avez été informés de cette nouvelle pollution ? Si l'origine et la nature de cette pollution ont été identifiées ? » À noter que les autorités écaussinnoises évoquaient à ce sujet une pollution non pas indus-

trielle, mais probablement domestique.

La ministre Céline Tellier a, tout d'abord, indiqué que ni la Direction territoriale du Département de la police et des contrôles de Charleroi, ni la Direction territoriale de Mons du même département, n'ont été avisées de la pollution survenue sur la Senette, le 9 septembre dernier. Aucun appel n'a été reçu au 1718 quant à cette pollution.

C'est la raison pour laquelle la police de l'environnement n'a pas été informée. C'est n'est que suite aux différents articles de presse que l'information a

été relayée, le 12 septembre, soit trois jours après l'incident, par le cabinet Tellier au Département de la police et des contrôles. « Immédiatement, un contrôle a été diligenté par la police de l'environnement dans une entreprise proche qui aurait pu être à l'origine d'une telle pollution. Cette entreprise avait été l'an dernier à l'origine d'une pollution de même nature. Néanmoins, en l'absence d'élément, aucune mesure spécifique n'a pu être prise, » a développé Céline Tellier.

« Le lendemain, un contrôle a été diligenté sur la Senette à l'endroit où a été constatée la présence de la mousse, mais les contrôleurs n'ont pu mettre en évidence des éléments permettant d'établir que cette pollution était la conséquence d'un rejet industriel. À l'issue de ces recherches, il s'est avéré impossible de retrouver la source de cette pollution et, par conséquent, d'identifier son auteur. » En d'autres termes, les services de la Région wallonne n'ont pu identifier la source de cette pollution, faute d'avoir été prévenus à temps...

Contactez le 1718

Rappelons que tout citoyen qui constate de tels faits doit contacter par téléphone sans délai le 1718 pour signaler la

pollution en cours. La police de l'environnement dispose aussi d'un call center « SOS Environnement-Nature » accessible 24 heures sur 24 et sept jours sur sept pour recueillir toute plainte ou information concernant une pollution de l'eau, du



© PHN/D.R.

« En l'absence d'élément, aucune mesure spécifique n'a pu être prise »

CÉLINE TELLIER
Ministre wallonne de l'Environnement

sol ou encore de l'air. Plus l'information est portée rapidement à la connaissance des agents de la police de l'environnement, plus grandes sont les possibilités d'identifier l'auteur et la nature de pollution ainsi que ses conséquences sur l'environnement et sur la biodiversité, ses éventuelles causes et de mettre en œuvre tous les moyens pour limiter ses conséquences. ■

L'oubli du disque bleu rapporte jusqu'à 336.000€/an

À l'occasion de la Semaine de la Mobilité, CityParking, le gestionnaire du stationnement de la ville de La Louvière, rappelle aux automobilistes que de nombreuses contraventions sont rédigées suite à un banal oubli de disque bleu...



Mettre son disque peut vous éviter bien des amendes. © Daina Le Lardic

Alertez-nous

Envoyez-nous vos infos, photos et vidéos :

sudinfo.be/alerte

LA GAZETTE CHEF D'ÉDITION : V. PICCILLO
www.lanouvellegazette.be
CENTRE
Rue L. De Brouckère, 27 - 7100 La Louvière
redcentre.nouvellegazette@sudinfo.be

SUDINFO DIRECTEUR GÉNÉRAL : Pierre LEERSCHOO
DIRECTEUR DE LA RÉDACTION - RÉDACTEUR EN CHEF : Demetrio SCAGLIOLA
RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS : Rodolphe MAGIS - Cédric BAUFAYT
SECRETAIRES GÉNÉRALES DE LA RÉDACTION : Philippe KÜSTER
CHEF DES SERVICES SPORTIFS : Grégory BAYET

DIRECTEUR PROCESS & DÉVELOPPEMENT : André THIEL
DIRECTRICE DIGITALE : Florence COLLARD
DIRECTRICE COMMERCIALE/DIVERSIFICATION : Katia FAZIO
SUDINFO, RUE DE COQUELET, 134 - 5000 NAMUR
ÉDITEUR RESPONSABLE : Pierre LEERSCHOO

SERVICE CLIENTÈLE (LUN.-VEN. 8H-19H)
078/15.75.75 (tarif zonal)
abonnements@sudinfo.be
www.jemabonne.be

AUTRES SERVICES (LUN.-VEN. 9H-17H)
081/32.78.78 (tarif zonal)
Avis nécrologiques • petites annonces • rédactions
VOTRE PUBLICITÉ : publicite@sudinfo.be